



La lettre de
SERGE

LAGAUCHE

Sénateur du Val-de-Marne

w w .serge-lagauche. fr



N°23 - Décembre 2009



Editorial

Cher(e) Collègue,

Voici la fin de l'année et le moment de faire le point sur le travail parlementaire depuis début septembre. Pour ce dernier trimestre, compte tenu de la volonté du gouvernement de multiplier les lois, il nous a fallu certaines semaines siéger au Sénat les samedis et les dimanches. Cette volonté de précipiter les travaux parlementaires en urgence ne permet pas aux Commissions permanentes d'auditionner et de débattre en prenant le temps de la réflexion. C'est d'autant plus regrettable que l'accélération des travaux parlementaires n'est souvent pas suivie par la publication des décrets d'application des lois votées.

Prenons l'exemple de la loi relative à la protection de la création sur Internet, dite "HADOPI". Le gouvernement a multiplié les critiques sur la longueur des débats au Parlement mais n'a toujours pas, depuis quatre mois, publié le décret portant sur la nomination des membres de la Haute autorité chargée de lutter contre le piratage des œuvres. Personne au Sénat ne se plaint du travail mais des conditions dans lesquelles il s'effectue.

En même temps que le vote du budget 2010, nous avons débattu de la réforme des collectivités territoriales et de la taxe professionnelle. La réforme de la taxe professionnelle a fait l'objet de contestations importantes, y compris au sein de la majorité sénatoriale.

Le gouvernement accuse les collectivités territoriales de dépenser sans compter mais il ne tient pas compte du travail social qu'elles prennent en charge à la place de l'Etat. De très nombreux élus locaux ont également fait part de leur désaccord, en particulier sur le recul de la décentralisation qui se profile avec cette réforme. Le gouvernement n'en a pas tenu compte et la majorité a accepté le diktat de la Présidence de la République. Encore et toujours le passage en force...

Le gouvernement se préoccupe bien plus du bouclier fiscal que du bouclier social. C'est particulièrement regrettable en ces temps de crise où le chômage ne cesse d'augmenter. Pour notre part, au sein du Groupe socialiste du Sénat, nous n'avons cessé de dénoncer une politique sociale qui refuse de donner des moyens suffisants à l'éducation, au logement, à l'emploi et à la santé.

Le mécontentement qui monte dans ces secteurs clés pour l'avenir pourrait, à force d'accumulation, devenir explosif.

A la veille de cette nouvelle année, nous espérons que le gouvernement en prendra suffisamment conscience. Comme tous les élus, nous cherchons à améliorer le sort de nos concitoyens mais, malheureusement, l'opposition et la majorité n'ont pas toujours la même vision des priorités, ce qui nous conduit souvent à un débat démocratique dur.

Permettez-moi néanmoins de vous présenter, pour cette nouvelle année 2010, un message de fraternité et d'espoir, message que j'adresse également à l'ensemble des Val-de-Marnais quelle que soit leur origine ou leur croyance.

En vous souhaitant beaucoup de courage dans l'accomplissement de votre mandat électoral, je vous présente, ainsi qu'à celles et ceux qui vous sont chers, tous mes vœux de santé et de bonheur.

Au sommaire :

- **Collectivités locales :**
 - ◆ Vers la régression territoriale
 - ◆ TP : la mascarade de la droite sénatoriale
- **Ile de France :**
 - ◆ Grand Paris
 - ◆ Détournement des actifs du STIF
- **Projet de loi de finances pour 2010 :**
 - ◆ Assèchement programmé des collectivités locales
 - ◆ Droit à l'Image Collective des sportifs
 - ◆ Inquiétudes sur le budget de la culture
 - ◆ Patrimoine : on brade !
 - ◆ Audiovisuel public : une situation fragile
 - ◆ Hypocrisie du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche
- **Initiatives socialistes au Sénat :**
 - ◆ Lutte contre les logements vacants
 - ◆ Sauver le paysage des entrées de ville
 - ◆ Plus d'indépendance dans nos médias
- **Mes interventions en séance publique :**
 - ◆ Débat sur la réforme du lycée
 - ◆ Ecole primaire : renforcement des inégalités
 - ◆ Numérisation du livre et du patrimoine culturel
 - ◆ Lutte contre la fracture numérique
 - ◆ La Poste : belle bataille de la gauche sénatoriale
- **Hommage du Sénat à Alain Poher**

Cette lettre est adressée aux élus du Val-de-Marne de toutes tendances politiques

Réforme des collectivités locales : vers la régression territoriale

Organisation territoriale

Avec le projet de loi organisant la concomitance du renouvellement des conseillers généraux et régionaux examiné mi-décembre, nous avons abordé l'acte premier de la réforme officielle des collectivités territoriales. Officielle, car elle a démarré en fait dès la suppression de la taxe professionnelle en loi de finances. Cette réforme avance masquée : l'ordre des textes est illogique, volontairement inversé.

Ce projet de loi réduit en effet le mandat des futurs conseillers régionaux, afin de pouvoir créer le conseiller territorial (fusion du conseiller général et régional) dès 2014. Le gouvernement a obligé le Parlement à mettre en place le calendrier d'application d'une loi qui n'a pas encore été votée. Conformément à son habitude, il a voulu passer en force en nous faisant acter l'existence du conseiller territorial, avant même d'avoir examiné l'opportunité de sa création. Et la majorité n'a absolument rien trouvé à y redire ! Pourtant aucune réponse n'est apportée à des questions fondamentales. Combien de conseillers territoriaux par département ? Quels ratios et quelles modalités pour en déterminer le nombre ? Quel type de circonscriptions ? Quid de la parité ?

En réalité, avec les différents textes prévus sur les collectivités territoriales, le gouvernement entend rendre les pleins pouvoirs à Bercy : en mettant les collectivités sous tutelle avec la suppression de la taxe professionnelle, il institue un système féodal où elles dépendront financièrement et politiquement

de l'État. C'est donc à un vaste démantèlement de la décentralisation qu'il procède !

Le gouvernement montre du doigt les collectivités territoriales en prétendant qu'elles coûtent trop cher, mais en oubliant qu'elles réalisent 73 % des investissements publics et qu'elles ont dépensé 54 milliards d'euros pour le plan de relance, contre seulement 24 milliards à la charge du budget général de l'Etat, le tout pour seulement 10 % de la dette publique ! Les collectivités créent des emplois, aménagent le territoire et tissent le lien social. Elles jouent le rôle de véritables services publics de proximité. C'est peut-être ce qui gêne le Président de la République... que le moindre contre-pouvoir insupporte !

Sa volonté est toujours la même : concentrer tous les pouvoirs. Et pour ce faire tous les moyens sont bons : manipulation électorale avec un redécoupage cousu main pour l'UMP, recentralisation rampante et défausse financière généralisée sur les collectivités locales.

Mais l'organisation des collectivités locales n'est pas un sujet anodin : elle impacte directement notre qualité de vie au quotidien. C'est à la fois une question de liberté, celle de l'autonomie de gestion des collectivités locales au service des citoyens et une question d'égalité pour l'accès à des services de proximité de qualité sur tout notre territoire. Or c'est bien la capacité des collectivités territoriales à remplir ces missions de proximité qui est démantelée !

Suppression de la taxe professionnelle, la mascarade de la droite sénatoriale

Fiscalité locale

On les a surnommé les frondeurs, ces sénateurs de droite menés par M. J.P. Raffarin qui ont été très critiques à l'égard de la suppression de la taxe professionnelle dans les médias... et que nous n'avons pas vu dans l'hémicycle lors de son examen en séance. Frondeurs ou imposteurs ? C'est à se demander si l'opinion n'a pas été victime d'une mascarade destinée à mieux faire passer la réforme. En réalité, la fronde n'était qu'une posture politique.

Les amendements proposés par la majorité n'ont eu qu'une utilité : ne pas lui faire perdre la face. Juste une solution tactique pour mieux se rallier in fine au projet présidentiel. Et faire illusion sur la faculté de faire bouger les lignes, au sein de la majorité gouvernementale. Car les clauses de revoyure votées ne sont qu'un écran de fumée : ce que la majorité a entériné, bon gré mal gré, ce n'est pas moins que la fin de la décentralisation. Et ce faisant, elle s'est même couchée face à un principe républicain essentiel : la péréquation.

Ainsi, les problèmes touchant aux fonds départementaux de péréquation et au fonds de solidarité de la région Ile-de-France sont renvoyés à l'année prochaine,

dans l'attente d'hypothétiques simulations. Dès 2010, les collectivités territoriales perdront de l'argent, or c'est cette même année 2010 qui servira d'année de référence !

Mais rendons à César ce qui est à César : c'est bien parce que M. Raffarin, Premier Ministre lors de l'acte II de la décentralisation, avait alors refusé d'inscrire dans la Constitution l'autonomie fiscale des collectivités comme condition de leur autonomie financière, que M. Sarkozy peut leur porter ce coup fatal aujourd'hui.

Sur le fond, aucun des problèmes que nous avons soulevé n'est résolu, certains ont même été accentués : l'allègement fiscal pour les entreprises est maintenu, ce sont donc les ménages qui au final paieront la note, la perte de l'autonomie fiscale est aggravée avec la suppression de la dernière marge de manœuvre initialement laissée aux collectivités, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), le système des dégrèvements place les collectivités dans une dépendance permanente à l'égard de l'Etat. Nous sommes donc bien en face d'un recul sans précédent de la décentralisation !

Grand Paris : une recentralisation archaïque sans ambition

Grand Paris

Le projet de loi relatif au développement du Grand Paris a été adopté par l'Assemblée Nationale le 1^{er} décembre dernier. Il consiste pour l'essentiel à créer un établissement public : la société du Grand Paris, chargée de la construction d'un métro automatique de 130 km de long.

Le projet de M. C. Blanc, Secrétaire d'Etat chargé du développement de la Région Capitale, est dangereusement déconnecté des réalités que vivent les franciliens ; il n'est en réalité que l'illustration de la volonté du gouvernement de liquider les acquis de la décentralisation et d'assurer la mainmise d'un Etat impécunieux sur l'aménagement de l'Ile-de-France.

Mené sans concertation avec les élus territoriaux, ce projet repose sur une ambition technocratique au motif exclusif de la compétitivité des entreprises. Or, l'urgence est ailleurs ! Comme le préconisent de concert la Région Ile-de-France et le rapport rédigé par M. G. Carrez sur le financement des transports en Ile-de-France, l'urgence commande la réalisation rapide de nouveaux moyens de transport à disposition des franciliens : Arc Express, prolongement de la ligne 14 et de Eole vers l'Ouest, et bien entendu la rénovation des lignes RER.

Or, le texte adopté par l'Assemblée Nationale donne compétence à l'Etat, et à lui seul, pour définir les tracés, le niveau de service et le gestionnaire de ce nouveau métro automatique, tout en reportant la charge de l'exploitation sur les collectivités territoriales ! L'Etat est déclaré seul compétent pour aménager les abords des 40 nouvelles gares prévues, en y

décidant de ce qu'il faut y construire, piétinant ainsi les documents d'urbanisme des communes, fruits de nombreuses concertations locales et porteurs d'équilibres territoriaux et sociaux. Les travaux du Syndicat mixte d'études Paris Métropole, ceux de la Région Ile-de-France, des intercommunalités et de la ville de Paris seraient donc réduits à néant par un projet de loi qui fait croire qu'il suffit d'annoncer un projet pour qu'il sorte de terre.

Or c'est un fait : le gouvernement n'a pas les moyens de ses ambitions pharaoniques. Pour financer son projet de rocade automatique, le gouvernement annonce en effet un nouvel emprunt de 21 milliard d'euros, mais aucun arbitrage n'a été rendu. Qui va payer ? Quels seront les autres projets d'urgence qui seront finalement abandonnés ? Quelles solidarités financières entre les territoires sont envisagées ? Aucune réponse, du moins pas lors des débats à l'Assemblée Nationale.

Désigné par le Groupe socialiste pour siéger au sein de la Commission spéciale qui examinera le texte transmis au Sénat par l'Assemblée Nationale, j'y défendrai une autre vision du Grand Paris. Les Sénateurs socialistes franciliens considèrent en effet qu'une alternative est possible. Nous défendons une métropole capable d'offrir à ses habitants des logements en nombre suffisant, des transports de qualité et une croissance économique créatrice d'emplois et de richesses répartis équitablement, le tout en concertation avec les élus locaux, sans qu'il n'est possible.

Détournement des actifs du STIF

Transports collectifs

Une fois de plus, le Gouvernement ne respecte pas les droits des collectivités territoriales. Au détour d'un projet de loi portant sur l'organisation des transports ferroviaires, il s'est livré, avec le soutien de la majorité sénatoriale, à une véritable spoliation des actifs du Syndicat des Transports en Ile de France (STIF).

Depuis la loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, acte II de la décentralisation, le STIF est l'autorité organisatrice des transports franciliens. À ce titre, il finance, de manière directe ou indirecte, l'ensemble du matériel roulant en Île-de-France. Le STIF s'est notamment engagé, par le biais des contrats d'exploitation conclus avec la SNCF et la RATP pour la période 2008-2011, à investir pas moins de 2,5 milliards d'euros !

C'est dans ce contexte de dynamisme et de volontarisme du STIF pour réaliser, à l'horizon 2016, le renouvellement et la rénovation de l'ensemble du matériel roulant ferré, que le Gouvernement a demandé à sa majorité de voter un amendement qui procède au retour en pleine propriété à la RATP de l'ensemble du patrimoine public exceptionnel du STIF, pourtant très largement

financé par les collectivités franciliennes ! Par ce même amendement, le gouvernement en conférant à la RATP une position dominante en matière de maîtrise d'ouvrage et de choix techniques sur les projets, a dessaisi le STIF de l'ensemble de ses prérogatives de puissance publique au profit d'un opérateur technique, ce qui est absolument inacceptable pour les élus que nous sommes.

Pour justifier ce transfert de propriété pour le moins scandaleux, le gouvernement s'est appuyé sur un règlement européen relatif aux obligations de services publics dans le secteur des transports. La réalité est beaucoup moins avouable. Le gouvernement a ni plus ni moins voulu soutenir la stratégie de développement de la RATP qui consiste à devenir une entreprise du champ concurrentiel intervenant, notamment, sur les marchés internationaux.

Le Groupe socialiste du Sénat refuse que cette évolution se fasse par le détournement des finances publiques locales. Ce détournement d'un patrimoine public constitué par le produit d'impôts locaux n'est pas acceptable.

L'assèchement programmé des collectivités locales... et des services publics de proximité !

Injustices locales et sociales

Au lieu de nous mobiliser sur une stratégie de sortie de crise, le Gouvernement a choisi de porter le fer contre les collectivités locales, qui ont pourtant servi d'amortisseur social, dans la tourmente économique de 2009. Celles-ci ont en même temps, soutenu l'investissement public, alors que l'investissement privé était en panne et qu'il le demeure. Pour les remercier, le gouvernement supprime leur impôt économique. À terme, elles seront donc contraintes de réduire la voilure de leurs initiatives et/ou d'augmenter les impôts de ceux qui les paient déjà, à savoir les classes moyennes.

Il ne s'agit là que du premier acte d'une bien mauvaise pièce, dans l'attente des projets de réorganisation territoriale. L'État aura la main complète sur les finances locales. Le beau livre ouvert en 1981, avec les grandes lois décentralisatrices, sera ainsi refermé. Les élus locaux, accusés d'être dépensiers sont les boucs émissaires du gouvernement et de son chef véritable, le Président de la République, qui ont été pris à contre-pied par la crise financière eu égard à leurs orientations fiscales inconséquentes. Malgré la crise, ils n'ont renoncé à aucun de leurs choix initiaux : le relèvement du bouclier fiscal, les allègements de droits de succession, les dépenses fiscales improductives. Et la liste n'est pas close, si l'on en juge par l'abaissement du taux de la TVA pour la restauration, mesure onéreuse et, à ce jour, accordée sans réelles contreparties.

A contrario, le gouvernement et sa majorité se sont mis en chasse des plus faibles. Quelle preuve de grand courage, en effet, que de s'attaquer aux accidentés du travail ! Ce scandale résonnera

longtemps dans la population. Il vient s'ajouter à la suppression l'année dernière de la demi-part des personnes seules ayant élevé un enfant. Il est ainsi plus facile de réduire sans cesse le nombre des fonctionnaires ou de s'attaquer aux crédits de la HALDE, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité - crédits rétablis sur l'initiative des sénateurs socialistes -, que de s'attaquer aux rémunérations exorbitantes, ou de mettre en œuvre une taxation assurantielle du système financier afin d'éviter, une fois la crise financière réglée, que n'éclate une nouvelle bulle nécessitant d'appeler les États et les contribuables à la rescousse ! Toute chose que nous avons proposée en vain !

Lorsque les modestes effets du plan de relance seront dissipés, la France se retrouvera sur le sable, avec des déficits considérables, un niveau de production durablement inférieur à celui qui était le sien avant la crise, un chômage massif, des recettes fiscales moindres, alors que les dépenses seront alourdies par la charge de la dette. Et vers qui se tournera le gouvernement pour payer la note ? Encore et toujours les ménages dits "moyens" ! Car la majorité et le gouvernement sont incapables de répartir de manière juste l'effort qu'ils vont inévitablement demander à la nation.

Le groupe socialiste, en votant contre le projet de budget et en défendant un projet de société décentralisée, marquée par la confiance de ses acteurs réunis dans un nouveau contrat social, appuyée sur une fiscalité juste et efficace, sera au rendez-vous essentiel, le seul qui compte : celui des urnes !

Droit à l'Image Collective des sportifs : la cacophonie gouvernementale

Sport professionnel

Mme R. Bachelot y était opposé, Mme R. Yade le défendait. Le Droit à l'Image Collective (DIC) des sportifs professionnels a été à l'origine de fortes tensions, au sein du gouvernement et de sa majorité, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2010.

Le dispositif a finalement été supprimé au 30 juin 2010, le temps pour les clubs sportifs de finir la saison en cours. En ce qui nous concerne, les sénateurs socialistes se sont toujours opposés à cet avantage fiscal qui porte sur la commercialisation de l'image collective des sportifs. Comment en effet accepter un dispositif fiscal qui permet d'exonérer de charges sociales (salariales et patronales) jusqu'à 30 % de la rémunération brute des sportifs professionnels ?

Nous avons voté contre la loi du 15 décembre

2004 qui l'avait instauré, nous avons déféré le DIC devant le Conseil constitutionnel et, depuis, nous n'avons eu de cesse de dénoncer, lors des débats budgétaires, le coût de cette mesure pour le contribuable.

En effet, depuis son instauration, les pertes de recettes pour la Sécurité sociale liées au DIC étaient compensées par le budget de l'Etat. C'est ainsi que pour l'année 2008, le Ministère des sports a dû amputer son budget de 38 millions d'euros uniquement pour "financer" le DIC et rembourser la Sécurité sociale. Autant dire que l'addition s'est avérée des plus salées pour un dispositif qui, en outre, n'a pas atteint son objectif puisque les performances sportives des clubs français ne s'en sont pas trouvées améliorées. Un comble !

Budget de la Culture pour 2010, de nombreuses sources d'inquiétudes

Culture

La grève qui a sévi au Centre Georges Pompidou et dans de nombreux musées nationaux est le symbole du désarroi provoqué par le manque d'ambition de la politique culturelle du gouvernement. Rapporteur du budget de la création et du cinéma, j'ai fait part à M. F. Mitterrand de toutes mes craintes sur l'insuffisance des moyens dévolus en 2010 à ces deux secteurs cruciaux.

S'agissant de la création, si stratégique dans toute politique culturelle, la hausse de 2 % des moyens par rapport à la loi de finances initiale pour 2009 recouvre en réalité une stagnation des crédits compte tenu de l'inflation. Ce secteur fait figure de "parent pauvre" du budget. C'est notamment le cas pour le spectacle vivant dont les moyens nouveaux en 2010 n'augmenteront que de 0,4 %. Ceux consacrés à l'accès à la culture, eux, ne cessent de chuter : moins 4 millions d'euros pour les pratiques amateurs ; moins 1,5 million d'euros tant pour les publics spécifiques que pour les nouvelles technologies.

Les bibliothèques publiques vont également être confrontées à une baisse de leurs crédits. C'est particulièrement préoccupant à l'heure où une enquête décennale sur les pratiques culturelles des Français montre que les relations de ces derniers avec le monde du livre se sont distendues et que les bibliothèques ont connu un léger tassement de leur fréquentation.

S'agissant du cinéma, le secteur de la production cinématographique est florissant. En revanche, le secteur de l'exploitation est source de préoccupations, car la hausse de 7,2 % des entrées entre septembre 2008 et septembre 2009 recouvre des évolutions très divergentes selon la nature des exploitations. Alors que la fréquentation augmente dans les multiplexes, les petites et moyennes salles souffrent d'un très sévère tassement de leur fréquentation. C'est pourquoi j'ai proposé à mes collègues sénateurs de voter un amendement de la commission de la culture visant à améliorer le dispositif permettant aux communes d'exonérer totalement ou partiellement leurs salles du versement de la cotisation foncière des entreprises (l'ancienne taxe professionnelle) dès lors qu'elles réalisent moins de 450 000 entrées par an.

Au final, les collectivités territoriales vont, une fois de plus, être mises à contribution alors qu'elles assument déjà 75 % des moyens dévolus à la politique culturelle. Or le gouvernement envisage de supprimer la clause de "compétence générale" à différents échelons de collectivités territoriales. Le gouvernement ainsi se désengage de ses responsabilités en matière culturelle tout en prévoyant de réduire les capacités de financement des collectivités territoriales. Inquiétant.



Patrimoine : on brade !

Monuments

Même si les annulations de crédits sur 2009 permettent d'afficher des hausses plus importantes que la réalité, M. Mitterrand a présenté un budget plutôt honnête, rompant avec la pratique des présentations fallacieuses à grande échelle des dernières années.

Mais l'effort prévu pour 2010 ne constitue qu'un rattrapage, très partiel, de la situation dramatique des secteurs du patrimoine et de l'archéologie depuis 9 exercices budgétaires. Ainsi, l'enveloppe destinée au seul patrimoine monumental a baissé de plus de moitié, durant cette période. Et malgré les dotations supplémentaires, les crédits du programme "patrimoines" ne retrouveront pas leur niveau de 2008. Serait-ce pour mieux faire passer le dépeçage de nos monuments nationaux inscrit dans ce projet de loi de finances ?

En effet, le texte assouplit de façon inconsidérée la possibilité, pour l'Etat, de transférer aux

collectivités territoriales qui en font la demande, la propriété du patrimoine monumental de l'Etat. Le transfert pourra ne porter que sur une partie du monument et pourra faire l'objet d'une "réutilisation éventuelle dans des conditions respectueuses de son histoire et de son intérêt artistique et architectural". Faut-il entendre par là une éventuelle transformation en hôtel ou en parc d'attraction qui respecterait simplement le bâti ? Ainsi l'Etat s'interdit-il toute politique patrimoniale nationale, et tout rôle péréquateur entre monuments "rentables" et "non rentables" pour leur entretien et leur restauration. On est véritablement dans le champ de la braderie, sans aucune considération pour l'intégrité de notre patrimoine monumental. C'est inacceptable. Et d'autant plus difficilement concevable quand le gouvernement organise concomitamment un pseudo débat sur l'identité nationale... Quoi de plus symbolique en effet de notre identité que nos monuments historiques ?

Audiovisuel public : une situation très fragile

Médias

Dans mon intervention budgétaire sur la mission médias, je me suis concentré sur la situation de l'audiovisuel, après la réforme voulue par M. Sarkozy et qui a notamment supprimé la publicité après 20h sur les chaînes publiques. M. le Président de la République avait assuré que chaque euro de publicité en moins pour le service public serait compensé par un euro public, il n'en est rien. Les crédits destinés à compenser la perte de recettes publicitaires et dégagés par le biais des nouvelles taxes, sont en diminution ! Alors même que, sur cette somme, seront prélevés 40 millions d'euros pour financer le Groupement d'Intérêt Public France télé numérique, chargé de mettre en œuvre le passage de l'analogique au numérique sur tout le territoire. Non seulement l'enveloppe de ce programme a été revue à la baisse, mais son périmètre a parallèlement été élargi, encore au détriment de France Télévision !

Ajoutons à cela l'amputation du surplus de recettes publicitaires de France Télévision par le gouvernement, alors que le groupe est en déficit. Non seulement, le gouvernement n'honore pas ses engagements, mais il ponctionne les bons résultats du groupe, au motif qu'ils sont supérieurs aux prévisions de l'Etat, tout en lui demandant des comptes à l'équilibre, et alors même qu'il a été maintenu en sous-financement chronique.

J'ai également insisté sur le cas d'Arte qui doit faire face à des surcoûts de diffusion non prévus. Or, la chaîne n'a plus de marge de manœuvre, sauf à prendre partiellement sur ses programmes, donc à pénaliser la création audiovisuelle et son développement sur les nouveaux médias.

Enfin je suis revenu sur la situation très préoccupante de Radio France Internationale (RFI). Après la suspension, par la Cour d'appel, d'un premier plan social prévoyant 206 suppressions d'emplois sur 1000, un 2^d plan social a été présenté. Mais celui-ci ne semble, pas plus que le premier, répondre aux mesures de reclassement demandées par la justice. De plus, le lien fait par la direction entre la situation financière de RFI et la nécessité du Plan de sauvegarde de l'emploi est loin d'être démontré par la réalité des chiffres : aucune corrélation ne peut être trouvée entre la masse salariale et le déficit de RFI issu là encore d'un sous-financement chronique.

Dans le même temps, France 24, dont la Cour des comptes a déjà pointé le coût exorbitant, procédait à de nombreuses embauches, et ce, sans aucune possibilité de reclassement pour des salariés volontaires de RFI. Une aberration ! RFI comme plus globalement notre audiovisuel extérieur sont victimes d'une gouvernance à tout le moins défailante.

Recherche et enseignement supérieur : un budget hypocrite !

Recherche

Comme chaque année, Mme Péresse nous fait miroiter des chiffres mirobolants pour la recherche et l'enseignement supérieur : +1,8 milliard et soit disant 5% d'augmentation... Mais si l'on prend en compte les annulations de crédits intervenus à 2009 on tombe à 2,9 % (hors inflation).

Concernant la recherche universitaire par exemple, l'ensemble des actions qui lui est consacré, affiche des hausses considérables, de l'ordre moyen de 100%. Mais celles-ci sont dues, en totalité, au transfert de la masse salariale aux établissements ayant opté pour les compétences élargies (dans le cadre de la loi libertés et responsabilités des universités). Ainsi, sur les 2,6 milliards € programmés, 2,15 milliards constituent des crédits au titre de ce transfert, soit largement plus que la hausse affichée de 1,5 milliard € supplémentaires par rapport à 2009 ! Au final, les 350 millions supplémentaires effectifs ne permettront pas à la recherche universitaire de rattraper son retard en matière d'équipement des laboratoires, et de soutien aux projets.

Je me suis étonné auprès de la ministre que ni

son ministère, ni la direction du CNRS n'ait relayé la première place mondiale de cet organisme de recherche, au classement de l'Institut espagnol SCImago (palmarès portant sur 2000 institutions fondé sur le nombre de publications sur une période de temps donnée).

J'ai de nouveau plaidé pour une évaluation du Crédit Impôt Recherche (CIR), dont plusieurs rapports remettent en cause l'efficacité à l'égard des PME et de l'industrie au profit des services. Au vu des sommes considérables qui lui sont alloués (5.8 milliards en 2009), le crédit impôt recherche devrait, à tout le moins, servir à des domaines prioritaires et stratégiques, et à l'emploi scientifique !

Et enfin, je lui ai instamment demandé de prendre en compte les propositions des acteurs de l'enseignement supérieur, pour une réforme de la formation des enseignants garantissant une véritable élévation de leur qualification, y compris professionnelle (en mettant mieux l'accent sur la pédagogie), et qui se donne les moyens de la mixité sociale du recrutement.

Lutte contre les logements vacants

**Nos propositions
de loi**

Avec notre proposition de loi, nous entendons mettre en place des outils concrets pour améliorer l'offre de logement et lutter contre la vacance, à travers 3 mesures :

1. Permettre aux maires de préempter des logements pour reloger des personnes expulsées ;

2. Mettre un terme à l'absurdité qui consiste à expulser des familles qui devront ensuite être relogées par l'Etat en vertu du droit au logement opposable ;

3. Augmenter et surtout généraliser

la taxe sur les logements vacants, qui a déjà permis de réduire de 50 % le nombre de logements vides dans les communes où elle est appliquée.

La droite, qui a tout de même reconnu l'intérêt de la démarche, n'a pas voté notre proposition de loi, ni même amendé !

Et ce, alors même que le Comité de suivi de la loi "Droit au logement opposable" demandait à N. Sarkozy de réquisitionner les logements vides pour parer à l'urgence ! Force est de constater que, quand l'opposition est constructive, la droite la méprise.

Redonner à l'urbanisme ses lettres de noblesse

Les "entrées de villes" constituent depuis 50 ans un véritable sinistre urbanistique, partout les mêmes bâtiments, parkings, enseignes, les mêmes cubes.

En reprenant les principes d'aménagement qui nous sont chers (mixité sociale, préservation de l'environnement, conditionnalité des autorisations de construire), le Groupe socialiste du Sénat a déposé une proposition de loi pour renverser la situation.

Nous avons proposé que tous les documents d'urbanisme tiennent compte de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale des entrées de ville et que toutes les agglomérations élaborent d'ici 2012 un plan d'aménagement de ces entrées.

Ce plan prévoyait qu'1/3 de la surface soit occupée par des bâtiments à vocation culturelle, universitaire ou sportive, 1/5^e par des espaces verts. Les parkings n'auraient pas dû excéder 60 % des surfaces commerciales.

La majorité sénatoriale a certes convenu que nous soulevions un vrai problème auquel il était urgent de s'attaquer, mais le texte finalement adopté est très éloigné de nos ambitions. Une seule avancée dans le texte voté par le Sénat le 10 décembre dernier : tous les documents d'urbanisme devront désormais intégrer dans leurs objectifs la qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de villes. Les autres dispositions ont été supprimées, et notre proposition de loi vidée de sa substance. Tant et si bien que nous nous sommes abstenus sur le texte final.

Pour davantage d'indépendance dans nos médias

Nous avons défendu en séance une proposition de loi visant à interdire à toute personne détenant plus de 1% du capital d'une entreprise privée vivant de la commande publique d'avoir un service de télévision ou de radio, ou un titre de presse.

Quelle a été l'attitude de la droite ? Rejeter purement et simplement notre texte et renvoyer les journalistes au rapport de force avec leur rédaction, le propriétaire de leur média ou ses actionnaires.

Et ce, alors même que les syndicats de journalistes, dans une lettre ouverte à Nicolas Sarkozy, lui demandent instamment "d'accéder à leur demande d'une réforme législative qui viserait à reconnaître enfin l'indépendance juridique des équipes rédactionnelles quelles que soient la forme de presse et la taille de l'entreprise médiatique".

Nous, nous considérons que, dans une période, où l'interpénétration entre pouvoir politique, économique et média trouve une acuité nouvelle, et où même la liberté d'expression de nos écrivains semble remise en cause, il est du devoir des parlementaires d'agir pour l'indépendance éditoriale de nos médias !

Débat sur la réforme du lycée

Education

En octobre dernier, le Sénat a débattu de la réforme du lycée. J'avais alors expliqué en séance, à propos de l'expérimentation d'une "cagnotte contre présence" : "tenir comme discours institutionnel que la présence en classe peut s'acheter, y compris selon une rétribution collective, est un leurre".

Avec ce dispositif, le gouvernement esquivaient la question de fond du décrochage scolaire : Comment se transmet ou ne se transmet plus le savoir pour ces élèves qualifiés de décrocheurs ? Et pourquoi ? Il l'a esquivé avec la réforme du bac professionnel, qui n'a pas donné lieu à une réflexion sérieuse sur les pratiques pédagogiques à promouvoir dans les lycées professionnels. Parce que la pédagogie est devenue, ces dernières années, un gros mot. Ce faisant, nous nous privons des capacités de généralisation de savoir-faire développées sur le terrain par les équipes éducatives... et qui ont fait leur preuve !

La logique à l'œuvre est toujours la même : feuilletage, externalisation hors de la classe et

individualisation des dispositifs, avec multiplication des stages pendant les vacances scolaires, généralisation au lycée des 2 h d'accompagnement individualisé, dont on aimerait, d'ailleurs que le gouvernement précise son financement. Ces 2 heures viennent-elles remplacer les 4 heures hebdomadaires de modules et d'aide individualisée ? Auquel cas, en voulant faire plus, on ferait moins... Comme pour les enseignements artistiques et culturels en lycée professionnel, en somme ! Par ailleurs, je n'ai relevé aucune mention de l'éducation prioritaire dans cette réforme, alors même que l'assouplissement de la carte scolaire a eu des effets dévastateurs sur nombre d'établissements de quartiers.

Depuis, le débat s'est focalisé sur l'abandon de l'histoire-géographie en terminale S. Mais personne ne s'offusque que les lycéens professionnels n'abordent pas la philosophie ou que les littéraires aient bien peu de culture scientifique, toutes deux indispensables pour appréhender des sujets de société telle que l'éthique, les OGM ou les nanotechnologies ! Aurions-nous la culture sélective ?

Ecole primaire : renforcement des inégalités

Dans le contexte de la rentrée scolaire, j'avais interrogé M. L.Chatel sur le bilan de deux mesures phares de la réforme de l'enseignement primaire : la semaine de 4 jours et la prise en charge des élèves en difficultés, la première conçue au passage pour mieux financer la seconde.

Je me suis appuyé, pour ce faire, sur un rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale (IGEN), la propre administration du ministre. Ce bilan confirme ce que les chercheurs et parents d'élèves ont toujours dit : la semaine de 4 jours ne convient pas aux rythmes des enfants. Elle induit des journées beaucoup trop longues pour eux, et aboutit à réduire le temps effectif d'enseignement à 140 jours dans l'année, alors que le temps annuel moyen en Europe est de 185 jours de classe. La semaine de 4 jours a été faite pour les adultes, pas pour les enfants.

Concernant la prise en charge des élèves en difficulté, la réforme a donné lieu à une juxtaposition de dispositifs sans cohérence entre eux, ce qui nuit à leur efficacité. Pire : non seulement

les mesures, telles que l'aide individualisée ou les stages de remise à niveau, ne bénéficient pas aux élèves qui en ont le plus besoin, mais elles ne sont pas adaptées à la prise en charge des élèves en échec scolaire.

Or, avec la sédentarisation des RASED, le gouvernement laisse sur le bord du chemin, les élèves en difficultés lourdes et en échec scolaire. Il se focalise uniquement sur la difficulté scolaire passagère, le soutien ponctuel, au détriment du traitement de fond de l'échec scolaire, dans le but de faire du chiffre rapidement ! Chiffres qui devront être attestés par les nouvelles évaluations.

Aujourd'hui, il est urgent de redéfinir le temps de l'école, ainsi que sa cohérence pédagogique et éducative. Mais, droit dans ses bottes, le ministre de l'Education nationale a renvoyé l'organisation du temps scolaire hebdomadaire à "la communauté éducative locale" et esquivé la question de la lutte contre l'échec scolaire. La réussite pour tous n'est pas à l'ordre du jour : les inégalités scolaires ont de beaux jours devant elles !

Numérisation du livre et du patrimoine culturel : comment modérer les appétits du géant Google ?

Patrimoine écrit

C'est pour répondre à cette question que le Sénat a débattu, en novembre dernier, de la meilleure stratégie à adopter pour que le patrimoine littéraire français ne passe pas sous les fourches caudines de la multinationale californienne.

Depuis 5 ans, Google, avec la puissance financière qu'on lui connaît, a engagé partout dans le monde un vaste programme de numérisation de livres, notamment ceux des fonds des bibliothèques. 10 millions de livres ont d'ores et déjà été numérisés, or cette opération est très coûteuse. C'est la raison pour laquelle 29 bibliothèques de par le monde, la plupart universitaires et nord-américaines, ont fait le choix de passer des accords avec Google. Le géant américain numérise gratuitement les livres des bibliothèques et, en contrepartie, exige une exclusivité dans l'accès à ces livres via son moteur de recherche. Bien entendu Google tente de justifier son programme de numérisation par la philanthropie dont il serait animé. Nous n'y croyons pas et sommes parfaitement conscients que les livres numérisés représentent à terme une source de revenus considérables pour la multinationale, en associant à leur consultation

la commercialisation d'espaces publicitaires. C'est d'autant plus choquant que le géant américain numérise en masse et de manière indifférenciée des ouvrages tombés dans le domaine public et d'autres encore protégés par le droit d'auteur, ce qui a conduit des auteurs et éditeurs à déclencher des actions en justice contre le piratage de leurs œuvres.

Au-delà de cette question du respect de la création littéraire et artistique, se pose une question de fond, presque philosophique : peut-on permettre à une entreprise multinationale de se construire une position ultra-dominante, quasi monopolistique, sur l'accès à l'ensemble du patrimoine écrit de l'humanité ? La réponse est évidente sur les principes : évidemment non. Mais sa mise en œuvre est beaucoup plus complexe. On l'a vu avec l'annonce, l'été dernier, par la Bibliothèque Nationale de France (BNF) de négociations avec Google. En dépit des dotations qui lui sont allouées pour la numérisation de ses ouvrages, la BNF n'a pas les moyens de numériser la totalité de son fonds. Pourtant, la BNF dispose de 7 millions d'euros par an pour cette mission, ce qui est déjà sans équivalent en Europe. Or, le projet de numérisation du patrimoine

En ma qualité de **membre du Conseil du Livre**, organe interprofessionnel et interministériel chargé de débattre des grands sujets transversaux autour du livre et de la pratique de la lecture, **j'ai participé aux travaux du groupe de travail sur le prix unique du livre**. Ils ont abouti à la **rédaction d'un rapport dont un chapitre traite de la numérisation et du livre numérique**. Si ce sujet vous intéresse, vous pouvez consulter ce rapport à l'adresse suivante :

www.centrenationaldulivre.fr/?Situation-du-livre-Evaluation-de

concerne non seulement les fonds de la BNF mais aussi ceux de toutes les institutions culturelles, les musées, les cinémathèques et même l'état civil. L'investissement global s'élèverait à 750 millions d'euros, dont 130

suite page 10

Lutte contre la fracture numérique : des avancées limitées

TNT et Haut-Débit

Le Sénat vient d'examiner une proposition de loi concernant la couverture de tout le territoire en internet à haut et très haut débit, ainsi qu'en télévision numérique.

Fin 2011, la télévision analogique s'arrêtera. Alors que le gouvernement souhaitait entériner à travers ce texte une baisse des obligations de couverture des chaînes analogiques, nous avons proposé que le taux minimal de 95% fixé en 2007 s'apprécie au niveau départemental, afin de garantir un égal accès à chaque citoyen à la télévision numérique quelle que soit sa localisation géographique. Nous avons

également proposé que l'aide décidée par le gouvernement, et non financée à ce jour, pour accompagner les foyers à s'équiper de paraboles dans les zones non couvertes par les émetteurs numérisés de télévision, soit intégrale. De même pour les collectivités qui investiraient elles même pour pallier le manque de couverture. Malheureusement, tous nos amendements ont fait les frais d'une interprétation, quelle peu sélective, par la commission des finances du Sénat de l'article 40 de la Constitution, qui interdit aux parlementaires de créer une dépense pour l'Etat.

La Poste : belle bataille de la gauche sénatoriale

La Poste

Nous nous sommes farouchement battus en faveur du maintien du statut de la Poste : en faisant durer le débat nous avons démontré qu'il fallait compter avec l'opposition sénatoriale. Face à une majorité sommée de se taire et de voter au plus vite chaque texte, ralentir les projets du Président de la République qui considère le Parlement comme une chambre d'enregistrement, et lui opposer notre résistance, constitue une victoire au moins symbolique !

Et en défendant pied à pied nos amendements, nous avons réussi à en faire adopter certains : imposer la reconstitution des carrières jusque là bloquées des fonctionnaires ayant gardé ce statut, prévoir la représentation des usagers dans le futur conseil d'administration de la Poste, interdire au Président de ce conseil de détenir des responsabilités dans d'autres entreprises...

A défaut de pouvoir empêcher l'ouverture totale à la concurrence du marché postal, nous avons tout fait pour encadrer le régime d'autorisation des nouveaux opérateurs, afin de le rendre davantage protecteur du service universel postal. C'est pourquoi j'ai défendu en

séance des amendements pour redonner au politique toute sa place en lui confiant la mission de délivrance des autorisations, pour instaurer un cahier des charges précis et éviter les effets d'aubaine par concentration des nouveaux opérateurs sur les segments de marché les plus rentables au détriment de la Poste.

En définitive, si la majorité, comme elle le prétend, apportait toutes les garanties contre une future privatisation, pourquoi avoir refusé de donner la parole au peuple par le biais d'un referendum ? M. Henri Guaino, en faisant montre d'un cynisme glaçant, a dit tout haut ce que la droite pense tout bas : le changement de statut de La Poste est le chemin inéluctable vers sa privatisation.

Personne n'est gagnant au sortir de ce projet de loi. Ni le peuple, qui a été méprisé. Ni le Parlement qui a été floué. Où est "l'hyper-parlement" que l'on nous promettait lors de la réforme constitutionnelle ? La précipitation et le passage en force n'ont jamais été une bonne forme de gouvernement. En refusant d'écouter la représentation nationale et le peuple, c'est la démocratie qui est malmenée.

Numérisation du livre
- suite de la page 9 -

millions pour la BNF et 250 millions pour la numérisation du patrimoine audiovisuel et cinématographique. J'avais sur ce dernier point également interpellé M. Mitterrand lors d'une question au gouvernement.

A l'heure où l'on nous parle à tout crin d'un débat sur l'identité nationale qui glisse lentement mais sûrement vers des amalgames inacceptables, nous pensons que la numérisation des livres, et du patrimoine culturel dans son ensemble, participera à accélérer la trop lente construction de l'identité européenne. Pour cela, il est urgent de poursuivre le projet de bibliothèque numérique européenne "Europeana". L'ensemble des États membres de l'Union européenne doivent s'entendre pour contribuer à la construction de cette bibliothèque qui peut et doit être le symbole de l'Europe de la culture.

Nous voulons croire qu'une alternative publique est encore possible pour répondre au défi lancé par Google. Il y va de notre capacité à préserver la maîtrise de la mémoire de l'humanité.

Hommage du Sénat à Alain POHER

Le 9 décembre dernier, M. Gérard LARCHER, Président du Sénat, et les membres du Bureau du Sénat, rendaient officiellement hommage à Alain POHER (1909-1996) à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de sa naissance.

Une plaque en son nom fut inaugurée et un immeuble qui abrite des bureaux de Sénateurs porte désormais son nom.

J'étais bien entendu présent pour m'associer à cet hommage rendu au grand homme d'Etat que fut Alain POHER, Ancien Président du Sénat de 1968 à 1992, Sénateur du Val-de-Marne et Maire d'Ablon.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter :

- **Mon site :**
www.serge-lagauche.fr
- **Le site du Groupe socialiste du Sénat :**
www.senateurs-socialistes.fr
- **Le site du Sénat :**
www.senat.fr

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter au Sénat :

- s.lagauche@senat.fr